
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 16 MAI 2023

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS NON PERMANENTS

Renouvellement d'emplois vacataires pour la prévention de la perte de l'autonomie et le maintien du lien social

2023-21

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **12 MAI 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **14**

Président de séance : **Sébastien FRANCOIS**

Secrétaire de séance : Michèle EYMARD

Membres présents à la séance : Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Christelle RIVAT – Lionel BRUNEL – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Christiane CONSTANT – Jessica DIONISIO – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL (en visioconférence)

Membres ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANCOIS) – Noëlle CROUZET (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Jean-Louis CHAPON (à Michèle EYMARD)

Membres excusés : Nathalie BERTOCCHI - Xavier DÉMONET – Jean VIRET

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La Résidence autonomie « Les Arcades » s'engage dans une démarche de maintien du lien social par le biais d'actions auprès dans le domaine de la santé globale et du « bien vieillir ».

Pour ce faire, elle doit être appuyée dans son action par des agents vacataires assurant des missions ciblées et ponctuelles comme :

- Proposer des Activités Physiques Adaptées aux Seniors et Personnes Agées,
- Soutenir l'action des bénévoles retraités en favorisant les relations intergénérationnelles,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 16 MAI 2023

- Assurer en lien avec les bénévoles le portage de repas à domicile, la navette des seniors, etc.
- Rendre visites aux personnes fragiles et isolées repérées lors de ces actions et leur proposer des activités avec les résidents,
- Accompagner les personnes âgées de la résidence aux sorties socio-culturelles,
- Faire le lien avec les services de prévention et l'établissement pour le repérage, le soutien et la surveillance de personnes isolées ou fragiles notamment lors de périodes à risque,
- Maintenir des liens avec les associations de retraités et les bénévoles pour développer des activités,
- Organiser des activités diverses dans le but de favoriser l'épanouissement et la socialisation des participants.

Afin d'assurer cette activité, le recours à un ou des agent(s) vacataire(s) est nécessaire.

Les interventions sont plafonnées à hauteur **d'un montant total brut chargé de 29 445 €** (montant correspondant à la subvention perçue par l'établissement de la part des organismes extérieurs pour le financement du projet). Il est à noter qu'une partie de ce montant permet de financer le recours à des prestataires.

La rémunération horaire brute de la vacation est fixée à hauteur de :

| Niveau de diplôme de l'agent vacataire | Taux horaire de rémunération brut jusqu'au 30 avril 2023 | Taux horaire de rémunération brut à compter du 1 ^{er} mai 2023 |
|--|--|--|
| Sans diplôme | Salaire minimum interprofessionnelle de croissance en vigueur (SMIC : 10,85 € à la date) | Salaire minimum interprofessionnelle de croissance en vigueur (SMIC : 11,52 € à la date) |
| Certification professionnelle de niveau 3 (CAP/BEP) | 11,00 € | 11,66 €* |
| Certification professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) | 15,00 € | 15,91 €* |
| Certification professionnelle de niveau 5 (BTS/DUT) | 17,00 € | 18,03 €* |
| Certification professionnelle de niveau 6 (Licence) | 19,00 € | 20,15 €* |
| Certification professionnelle de niveau 7 (Master et plus) | 25,00 € | 26,51 €* |

**les taux horaires de rémunération indiqués sont indexés à l'évolution de SMIC.*

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 16 MAI 2023

**Le Conseil d'administration,
L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-AUTORISE le renouvellement d'emplois non permanents d'auxiliaire de soins vacataires intervenant auprès du foyer de résidence pour personnes âgées du Centre communal d'action sociale pour la période du **1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024.**

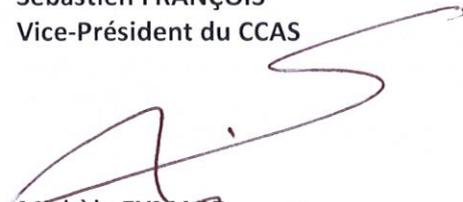
-DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 du budget du Centre communal d'action sociale – exercices 2023 et 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BÉRARD
Président du CCAS

Sébastien FRANÇOIS
Vice-Président du CCAS


Michèle EYMARD
Secrétaire de séance

